

Édition du "RÉVEIL DU NORD"  
120 bis, rue de Paris, LILLE  
Bureaux à PARIS  
43, boulevard Haussmann (9<sup>e</sup>)

# L'Éclair

BUREAUX :  
ROUBAIX : 9-52  
45, rue de la Gare, 45  
TOURCOING : 9-55  
15, Rue Nationale, 15

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

## NOS ENQUÊTES ÉCONOMIQUES

### L'évolution de l'industrie houillère

Le gaz des fours à coke et les sous-produits des cokeries.

Nous avons, dans une précédente étude sur l'évolution de l'industrie houillère — phénomène capital dans l'histoire économique — indiqué le rôle singulièrement important que la technique des fabrications des sous-produits donnait à cette industrie dans le ravitaillement en engrais de l'agriculture.

L'essor considérable que nous avons vu par notre graphique que la production de l'ammoniaque par les cokeries a pris dans ces dernières années — est dû, nos lecteurs le savent, aux méthodes de synthèse appliquées à cette production, dans des conditions de prix extrêmement avantageuses.

Nous allons essayer de donner dans cette série d'articles, une idée de ces méthodes qui, non seulement dans le domaine des engrais, mais encore dans celui des carburants, ont donné à l'industrie chimique de notre région du Nord — l'industrie charbonnière — un développement inattendu. Il n'est plus permis à ceux qui s'intéressent au mouvement économique, de les ignorer.

Pour les mieux faire comprendre, il est nécessaire de rappeler, dans leurs grandes lignes, les principes et le fonctionnement de ces usines annexes qui déjà travaillent depuis longtemps autour des puits de mine et que l'on appelle les fours à coke ou les cokeries.

Nous entrerons ensuite dans des développements plus étendus lorsque nous aborderons la description des installations qui constituent la partie neuve, véritablement moderne, de l'industrie des dérivés synthétiques de la houille.

En raison de cette destination, le coke doit être très pur : 85 pour 100 de carbone, 2 pour cent d'humidité et seulement 10 à 12 pour cent de cendres. On doit donc, pour le fabriquer, partir de charbons eux-mêmes très purs, exempts de pierres et c'est pour cela qu'à toutes les cokeries sont annexés des lavoirs à charbon qui débarrassent ce dernier de tout ce qui s'y peut mêler.

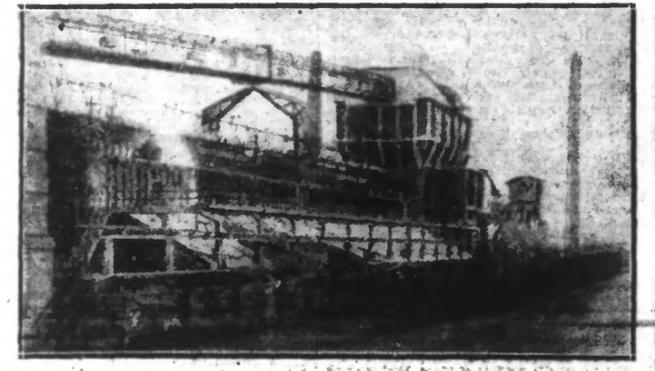
Ce charbon, lavé, puis concassé en grains très fins est enfourné dans les « fours », sortes d'immenses cornues chauffées à une haute température, d'où il sortira « carbonisé » sous forme de coke incandescent.

Mais ce coke, produit précieux des cokeries, n'est pas cependant le plus précieux. Au cours de sa carbonisation, en effet, le charbon dégage des torrents de gaz, source d'une infinie variété de sous-produits.

C'est l'extraction de ces sous-produits, leur utilisation que nous allons rapidement passer en revue.

#### Un gaz « riche »

Qu'est-ce que c'est que ce gaz qui s'échappe des fours à coke ? C'est un mélange d'une grande complexité riche en combinaisons chimiques et dont la composition est en gros la suivante : Goudron 4 % ; Ammoniaque, 1,5 pour 100 ; Benzol, 0,1 pour 100 ; Com-



UNE BATTERIE DE FOURS À COKE

tituent, par exemple, les Fours à coke de Pont-à-Vendin.

C'est en effet une véritable ville, couverte de bâtiments et d'engins gigantesques sur lesquels planent des fumées multicolores qui s'est construite dans cette banlieue de Lens d'une activité dévorante et où l'on trouve réunies les plus étonnantes conceptions de la science et de la technique.

L'entrée de cette ville-usine est vraiment impressionnante, et on nous croirait sans peine quand nous dirons que c'est la seule en Europe où l'on trouve concentrés d'aussi puissants moyens de production.

Qu'on en juge : au lendemain de la guerre, une première batterie de 140 fours Koppers était mise en construction ; elle fournit, en 23 heures, 800 tonnes de coke avec une équipe de 153 hommes.

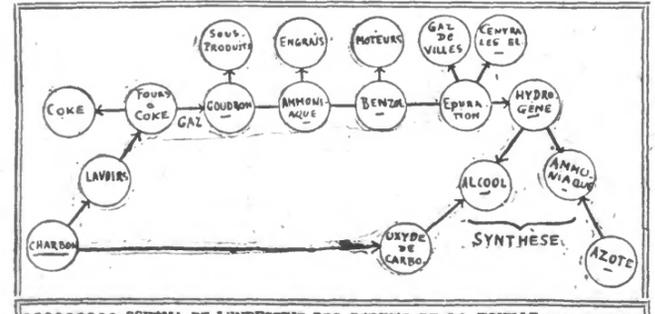
Mais le progrès marche vite ! En 1920, ces fours étaient déjà démodés. 140 autres, du système Davison, sont venus s'y ajouter. Ils fournissent, eux, en 17 heures, 1.360 tonnes de coke, avec 150 hommes.

posés hydrogénés, 90 pour 100. On voit donc que le principal constituant est formé de gaz où l'hydrogène est en très grandes quantités. Et comme ces composés hydrogénés sont éminemment combustibles on peut dire que jusqu'à ces derniers temps le principal sous-produit des cokeries était le gaz généralement utilisé pour le chauffage et l'éclairage.

Mais quand on traite des centaines de milliers de tonnes de charbon dans les fours, il est fort intéressant, avant d'envoyer le gaz aux lieux d'utilisation, de le débarrasser des trois produits qu'il contient et qui, bien qu'en faible proportion constituent cependant une récupération de valeur considérable.

Dans ce but, on fait d'abord barboter dans des barillets à moitié remplis d'eau, le gaz qui sort des fours et qui se refroidit ainsi partiellement. Cette eau se charge de goudron et d'ammoniaque, mais en laisse partir une quantité importante que le gaz entraîne.

Un premier groupe d'appareils tamise pour ainsi dire le gaz et arrête au passage les petites vésicules de goudron entraînées. Le



Six ans plus tard, nouveaux progrès. Une troisième batterie de 51 fours (type Becker), vient d'être montée ; elle donne, en 13 heures, 900 tonnes de coke, avec 90 hommes seulement.

Ce coke s'écoule, journellement, par trains entiers, qui le mènent aux hauts fourneaux de la région de l'Est où il sert à fabriquer de la fonte, car ces cokeries produisent uniquement du coke métallurgique.

**LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX**

Attention !  
L'enfant est particulièrement menacé par l'infection tuberculeuse. Pour le préserver :  
Achetons tous le timbre antituberculeux

gaz sort de là complètement privé de son goudron qui réunit à celui qui provient de la décontamination des eaux des barillets, est recueilli dans des citernes d'où on l'envoie aux Usines à goudron (nous en parlerons plus tard).

Dégoudronné, le gaz barbote ensuite dans des cuves remplies d'acide sulfurique qui saisit l'ammoniaque au passage et le transforme en sulfate d'ammoniaque — première source, bien minime, de cet engrais qui s'ajoutera aux énormes quantités produites par synthèse.

Enfin le gaz qui a perdu son goudron et son ammoniaque, passe dans de hautes tours où il « lèche » de minces nappes d'huiles lourdes dans lesquelles le Benzol se dissout. Il suffira de les distiller plus tard pour en extraire le Benzol qui constitue, on le sait, un très bon carburant et a, dans l'industrie, de multiples emplois.

Le gaz peut alors être utilisé comme combustible. Tel quel on en prend d'abord une notable partie pour chauffer les fours à coke eux-mêmes qui se fournissent ainsi à la chaleur dont ils ont besoin.

## Deux drames sanglants dans la région

### A Tourcoing, un mécanicien tenta de tuer sa belle-sœur

C'est au cours d'une discussion de famille, que la jeune femme fut blessée de deux coups de revolver ; le meurtrier a été arrêté



La maison où s'est déroulé le drame. 137, rue de Mouvaux, à Tourcoing. EN HAUT : M. LON, la victime Mme Vandebrouck, née Berthe Clément, âgée de 22 ans, qui a été blessée de deux coups de revolver.

Un drame rapide s'est déroulé dans l'estaminet « aux Vins de France », 137, rue de Mouvaux, à Tourcoing, tenu par les époux Vandebrouck-Clément.

Le beau-frère de ceux-ci, Emile Houvenaghel 27 ans, mécanicien, à Croix, rue des Opliers, se bécotaient au cours d'une discussion, deux coups de revolver sur sa belle-sœur, Berthe Clément, épouse Vandebrouck, âgée de 22 ans. Cette dernière a été atteinte par un projectile au niveau de la région pariétale droite produisant une plaie en sillon, et la deuxième balle s'est logée dans la poitrine, près du sein droit.

La blessée, après examen du docteur Deleuse, a été transportée dans la Clinique Autefage, à Roubaix.

### Mésententes...

Le sieur Houvenaghel Emile, dont la femme est la sœur de la victime, vit en mauvaise intelligence avec la famille de cette dernière et sa femme nourrit les mêmes sentiments à l'égard de sa famille à Lille.

Après être allé présenter ses souhaits de nouvel an à ses parents, Houvenaghel accompagna un bout de chemin sa femme qui s'en allait à son tour, présenter ses souhaits à sa mère, qui habite chez les époux Vandebrouck. La femme Houvenaghel emmena avec elle sa fille âgée de 22 mois. En attendant le retour de son épouse, le mécanicien retourna chez sa mère, rue Gustave Dubled, à Croix. Vers 13 heures, la femme Houvenaghel revint. Elle était seule. Son mari s'empara alors qu'elle avait laissé sa fille chez les époux Vandebrouck, et déclara immédiatement d'aller la chercher et avant de partir, il prit son pistolet automatique.

### Deux coups de revolver

Entrant en coup de vent dans le débit Vandebrouck, Houvenaghel y prit sa fille et se disposait à l'emporter, lorsque sa belle-mère et sa belle-sœur lui firent observer qu'il devait prendre le manteau de la petite. Sur cette simple remarque, une discussion éclata, au cours de laquelle des mots algres-doux furent échangés. C'est alors que Vandebrouck s'interposa pour calmer son beau-frère, mais pour toute réponse, ce dernier sortit son pistolet et tira un premier coup dans la direction de sa belle-sœur, il s'ensuivit une bagarre au cours de laquelle Houvenaghel tira un deuxième coup de revolver dans la direction de Vandebrouck ; ce fut la femme de ce dernier qui, une deuxième fois, fut atteinte par le coup de feu.

### Arrestation du meurtrier

M. Sabatier, commissaire de police du 1er arrondissement, s'est rendu sur les lieux du drame pour procéder à une enquête. Il fit d'abord arrêter le meurtrier et saisit l'arme du crime, qui est un pistolet automatique du calibre 6 m/m 33.

M. le docteur Autefage à la clinique duquel la victime a été transportée, estime qu'une balle a touché le poulmon droit, l'autre se trouve dans la région pariétale droite.

Hier matin, l'état de la blessée était relativement satisfaisant.

### L'interrogatoire du mécanicien et de sa victime

Hier, à 15 heures, le Parquet représenté par M. Glorian, juge d'instruction ; Rogier, substitut de M. le Procureur de la République et Lebrun, greffier, est descendu au commissariat central de police, et accompagné de M. Sabatier, s'est rendu 137, rue de Mouvaux, à la maison où s'est déroulé le drame et où l'inculpé Houvenaghel avait été amené par M. l'inspecteur Forcville et quelques agents.

M. Glorian, juge d'instruction, a interrogé la mère de la victime, qui n'a fait que déclarer ce que nous relations plus haut.

Quelques questions ont été posées à l'inculpé Houvenaghel ; celui-ci a répondu qu'il n'avait eu que l'idée d'intimider ses beaux-frères et belle-sœur.

Le Parquet s'est alors rendu à la clinique du docteur Autefage à Roubaix, où il a interrogé la victime, Berthe Clément, épouse Vandebrouck. Celle-ci a dit qu'elle ne vivait pas en bonne harmonie avec ses beaux-frères depuis un certain temps.

Mardi, ajouta-t-elle, il est entré comme un fou à la maison ; il avait bu un peu. Il prit son enfant et voulut l'emmenar, je lui

### A Hénil-Liétard, une épicière fut égorgée dans sa boutique

L'assassin, qui vida le tiroir-caisse, blessa ensuite un jeune homme et prit la fuite, aurait été reconnu puis arrêté aussitôt



La maison du drame (n), rue Elie Grueyelle à Hénil-Liétard. EN HAUT : M. LON, la victime Mme Vandebrouck, née Berthe Clément, âgée de 22 ans, qui a été blessée de deux coups de revolver.

Le pays minier traversé en ce moment une épreuve rouge. Après le meurtre d'Ostricourt commis le 26 de Noël, voici qu'un nouveau crime a été perpétré le 26 de ce jour à Hénil-Liétard.

Au début de la soirée de lundi, une épicière, Mme Grueyelle, a été saugrenuement assassinée à coups de couteau, dans son magasin.

Un jeune garçon qui survint peu après le crime fut également frappé par le bandit. Par bonheur, il ne fut que blessé et peu grièvement.

Une arrestation, non maintenue, a été suivie hier d'une seconde. Espérons que cette fois on tient le coupable.

### Deux victimes

Lundi soir, rue Elie-Grueyelle, une femme travaillant dans la quincaillerie, un enfant passant son sang en abandonnant.

Elle fit prévenir le docteur Leroy qui prodigua ses soins au xamin. Le malheureux avait reçu un coup de couteau au cou.

Quelques instants plus tard, la femme entrait faire des emplettes chez Mme Vve Crème, une épicière âgée de 67 ans. Et ce fut encore une machine découverte. La semencière était devenue derrière le comptoir et le crime s'en suivit, la gorge ouverte. Le tiroir-caisse jeté sur le sol était vide de son contenu.

Le drame était assez facile à reconstituer. Et d'ailleurs, avant, le mécanicien, un aide-nour de 15 ans, put bienôt parler et il raconta : une scène. Venu chez Mme Crème, il vit un homme sortir de l'arrière-boutique qui lui demandait : « Que voulez-vous ? ». Comme le gosse apercevait à ce moment le cadavre de l'épicière, l'individu se jeta sur lui et le saisissant par la bras, lui porta un furieux coup de couteau.

### Une première arrestation

Les indices recueillis étaient bien faibles, néanmoins la gendarmerie et la police locale enquêtèrent activement pendant toute la nuit. Les gendarmes procédèrent d'abord à l'arrestation d'un Polonais Rodolphe Kowiczewski, un jeune homme de 16 ans, qui fréquentait le magasin de Mme Crème et qui était débiteur d'une forte somme à l'épicière. Cette arrestation ne devait d'ailleurs pas être maintenue.

Dans la matinée de mardi, le Parquet de Roubaix, représenté par M. Guilloit, substitut et M. Dutilleul, juge d'instruction, descendit à Hénil-Liétard et se livra à diverses constatations dans la maison du crime. M. Lecat, médecin légiste, fit un relevé minutieux de l'autopsie du cadavre de Mme Vve Crème et a fait connaître aux magistrats le résultat de l'opération pratiquée.

### Est-ce l'assassin ?

Au cours de la journée d'hier, M. Doucet, commissaire de police, interrogea le nouveau jeune Joseph Hénaud dont l'état s'améliore. Il déclara qu'il pourrait parfaitement reconnaître son agresseur. On lui présenta alors les photographies de trois individus fortement soupçonnés. A la troisième, sans hésitation, il déclara « c'est lui ».

Il s'agissait d'un Polonais Siedlask Wlascias, âgé de 30 ans, demeurant cour St-Georges, 13. Les gendarmes et le commissaire de police s'en furent l'appréhender et son travail et le confrontèrent avec son accusateur.

Joseph Hénaud déclara avec assurance qu'il reconnaissait formellement l'individu et ajouta : « Je le reconnais bien, je ne suis pas si bête, quand tu m'as frappé j'ai fait le mort... c'est toi qui a voulu me tuer ».

Devant ces déclarations et malgré les faibles dénégations Wlascias fut arrêté et aussitôt incarcéré.

Espérons que c'est bien l'assassin qui est ainsi le verrou et qu'ainsi se termine cette lamentable tragédie de fin de l'an.

Il observa qu'il ferait bien de lui mettre son manteau. Mais il ne voulut rien entendre. Je lui ai alors dit : « Tu es fou ». C'est alors qu'il tira un coup de revolver, qui m'atteignit à la tête. Mon mari s'interposa ; Houvenaghel tira un deuxième coup de feu qui m'atteignit à la poitrine. Je suis tombée... »

Ajoutons enfin qu'à 16 heures, au départ du Parquet pour Lille, la victime était dans un état satisfaisant.

M. Glorian, juge d'instruction, a commis M. Delachaux, médecin-légiste à Roubaix, pour examiner la blessée.

Il a inculpé Houvenaghel Emile de tentative de meurtre. Ce dernier a été transféré au Parquet mercredi soir.

## LA NOUVELLE LOI DE FINANCES

Voici les principales modifications qu'elle apporte aux impôts, taxes, ETC., ETC.

Il y a un peu plus d'un mois, avant que les textes en viennent en discussion, devant la Chambre et le Sénat, nous avons publié les principales modifications que la commission des Finances de la Chambre et le gouvernement avaient l'intention d'apporter aux lois fiscales.

Après des débats qui durèrent pendant tout le mois de décembre, les lois portant fixation du budget général de l'exercice 1929, vient d'être promulguée par le président de la République.

Voici quelques-unes des importantes modifications apportées à ces lois fiscales, d'après les textes publiés à l'Officiel :

### L'impôt sur le revenu

L'article 2 de la loi des Finances augmente l'abattement à la base de l'impôt sur les salaires et sur les bénéfices des professions non commerciales, ainsi que l'impôt sur le revenu (décret du 15 octobre 1928) en portant cet abattement de 7.000 à 10.000 francs.

Les articles 47, 48, 56, 74, 81 et 83 sont donc modifiés comme suit :

Art. 47, 1er alinéa. — Sur le montant de son revenu net, le contribuable a droit à la déduction d'une somme de 5.000 francs pour sa femme, et celle-ci n'a ni salaire, ni revenus personnels ; de 3.000 fr. pour chacun des deux premiers enfants de moins de dix-huit ans et non salariés ; de 3.000 fr. pour chaque enfant de moins de dix-huit ans non salarié à partir du troisième, et de 5.000 fr. pour chacune des autres personnes à sa charge, dans les conditions indiquées à l'art. 23.

Art. 48, 1er et 2e alinéas. — L'impôt ne porte que sur la fraction du revenu qui, après déduction des déductions indiquées à l'article précédent, excède la somme de 10.000 fr.

En outre, pour le calcul de l'impôt, la fraction comprise entre le minimum exempté et 20.000 francs est comptée pour moitié, et la fraction comprise entre 20.000 et 40.000 fr. pour trois quarts.

Art. 56, 1er et 2e alinéas. — L'impôt ne porte que sur la fraction du bénéfice net dépassant la somme de 10.000 francs.

En outre pour le calcul de l'impôt, la fraction comprise entre le minimum exempté et 20.000 francs est comptée pour moitié, et la fraction comprise entre 20.000 et 40.000 francs pour trois quarts.

Art. 74, paragraphe 1er. — Sont affranchis de l'impôt : les personnes dont le revenu imposable n'excède pas la somme de 10.000 fr. majorée, s'il y a lieu, du montant des déductions pour situation et charges de famille indiquées à l'article 21.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

## Une bonne année... M. le Président !



Notre photo montre l'arrivée au Palais de l'Élysée du Corps Diplomatique et des membres des ambassades venant présenter leurs vœux à M. Doumergue, Président de la République.

## Deux tragiques accidents sur le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing

### A Marquen-Barœul, une auto se jeta sur un Mongy ; le chauffeur fut gravement blessé

Mardi, premier de l'an, vers 11 h., un peu au-dessus du Croisé-Laroche, à l'entrée du chemin de la Pépinière, une automobile s'est jetée sur un tramway Mongy et lui broya entre ce dernier et un pylône supportant le trolley. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce terrible accident dans lequel un chauffeur a été gravement blessé.

### La terrible collision

C'est exactement à l'endroit dit : l'« Ancienne Pépinière » qu'une auto appartenant à M. Léonari, habitant rue Verte à Tourcoing, et conduite par le chauffeur Jules Baisez, 27 ans, vint heurter l'avant du tramway qui venait de quitter le Croisé-Laroche et se diriger sur Tourcoing.

Dès qu'il vit la voiture sur le rail, le waltman M. Verkompink freina aussitôt, mais hélas, le tramway et sa remorque emportées par leur élan, entraînant par la roue gauche, l'auto qui, après une dizaine de mètres ainsi parcourus, vint s'écraser contre le pylône qui se trouvait peu après le passage.

Le premier moment d'effroi passé, les voyageurs du tramway et les agents de la Compagnie Mongy se précipitèrent pour porter secours au malheureux automobiliste qui se trouvait sous l'amas de ferraille de sa voiture.

C'est après un bon quart d'heure d'efforts que Baisez put être dégagé. Il portait de nombreuses contusions et une plaie à la nuque. Il fut transporté au café de l'Étoile où M. le docteur Masson lui prodigua les premiers soins.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

## L'état du Roi d'Angleterre

Voici le bulletin de santé du roi publié à 11 h. 15 : En dépit d'une nuit agitée, l'état du roi reste le même que dans la soirée d'hier.

## LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre, très nuageux avec quelques chutes locales de neige. Vent de Nord-Est à Est. Température en baisse.

## Un paquebot détruit par le feu



Nous avons annoncé que le paquebot « Paul Lecat » qui se trouvait dans un des bassins du Port de Marseille, venait d'être détruit par un incendie qui a causé une cinquantaine de millions de dégâts. On voit ici le paquebot complètement détruit.